

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

24 OCTOBRE 2022
20H00

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 24 octobre 2022, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents: Maire: Monsieur Beny Masella
Conseillères: Madame Lauren Small-Pennefather Sièges 1
Madame Elizabeth Ulin Sièges 2
Madame Colleen Feeney Sièges 3
Madame Maria Torres Sièges 4

Aussi présents: Madame Valentina Maria Todoran, Directrice générale par intérim
Maître Claude Gilbert, Greffier
Madame Elisabeth Roy, Responsable des communications

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Me Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Huit (8) résidents et visiteurs y assistaient.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20221024-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 20h00.

2. Accueil des visiteurs

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 24 octobre 2022 tel que modifié ci-après:

- en remettant le point 12c): **Fourniture de sel de chemin.**

Adoptée à l'unanimité.
20221024-002

4. Approbation des procès-verbaux

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil tenues aux dates suivantes:

- séance ordinaire du 20 septembre 2022;
- séance spéciale du 6 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité.
20221024-003

5. Correspondance

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

6. Rapport du Maire

Concernant les nouvelles évaluations foncières du rôle d'évaluation qui entreront en vigueur le 1er janvier 2023, le maire Masella a fait remarquer les valeurs sont censées refléter les valeurs du marché à partir de juillet 2021 avec plus de précision. Cependant, bien que la valeur des propriétés à Montréal-Ouest ont augmenté de 41 %, cela ne signifie pas que les taxes foncières augmenteront du même montant. Les taxes municipales sont basées sur le montant d'argent nécessaire au fonctionnement de la ville et sur le montant nécessaire à l'Agglomération pour les services partagés. Bien que Montréal-Ouest ait toujours réussi à réduire ses coûts et à maintenir des augmentations globales raisonnables, on ne peut pas dire que l'Agglomération ait fait de même. Avant même de savoir à quoi ressemblera le nouveau budget de l'Agglomération, on sait que la Ville paiera une part plus importante des dépenses partagées. En effet, en 2022, Montréal-Ouest a payé 0,235 % des services partagés. Avec le nouveau rôle, elle paiera environ 0,255 %, soit une augmentation de 8,3 %. Dans un monde idéal, si Montréal était en mesure de contrôler ses budgets avec la même rigueur que Montréal-Ouest contrôle le sien, la Ville paierait encore 8,3 % de plus. Cependant, l'agglomération est loin d'être idéale, et on s'attend à ce que la facture des services partagés fournis augmentera d'environ 650 000 \$. Sur un autre sujet, le maire a indiqué que le Train des Fêtes du CP s'arrêtera à nouveau à Montréal-Ouest le dimanche 27 novembre. Comme d'habitude, ils offriront une belle expérience avec le train décoré pour les fêtes et de la musique en direct. Et, comme toujours, il y aura des endroits pour donner de l'argent qui sera couplé avec un chèque du CP pour aider une banque alimentaire locale. Le Maire a invité tous les résidents à assister à cet événement et à soutenir cette cause.

7. Rapport des Conseillers

a) Siège Numéro 1

Lauren Small-Pennefather, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique et Urbanisme (2).

b) Siège Numéro 2

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Travaux publics, Communications et Environnement (1).

c) Siège Numéro 3

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Finances, Récréation et aux sujets liés au statut de municipalité ami des aînés.

d) Siège Numéro 4

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme (1) et Environnement (2).

8. Première période de questions du public

À 20h27, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers sur tout sujet d'intérêt général. Les questions soumises à l'avance furent également prises.

1. James Mullaly

Il demanda pourquoi la Ville est réticente à installer un passage piétonnier au nord de Westminster à la hauteur de Sherbrooke. Il demanda également pourquoi l'utilisation des souffleuses à feuilles n'était pas permise en octobre. Il demanda finalement les statistiques concernant les amendes émises aux entrepreneurs qui ne se conforment pas aux règlements municipaux.

2. Gerry Ahronheim

Il demanda si les règles sur l'élimination des feuilles sont nouvelles. Il était d'avis que l'interdiction des tondeuses et souffleuses à feuille à essence a du sens, mais que les équipements à pile étaient dispendieux et que les jardiniers ne sont pas contents quand les feuilles sont ratissées. Il demanda si le broyage et l'épandage des feuilles mortes sur les pelouses était sans danger étant donné la récente épidémie de pestes de pelouse. Il demanda si les feuilles des arbres publics pouvaient être ramassées sur le bord et la rue et disposées par la Ville.

3. Katherine Lund

Elle demanda s'il était possible de créer une voie pour cyclistes le long de Westminster ou d'autres rues adjacentes.

4. Odile Liboiron-Ladouceur

Elle demanda quels étaient les événements qui ont mené à peindre des « vélo interdit » sur les trottoirs de Westminster près du chemin de fer, et quelle route sécuritaire était proposée pour se rendre sur Broughton, considérant que certains cycles ne peuvent pas marcher facilement en raison de problème de mobilité ou parce qu'ils ont des souliers de vélo.

5. Kevin Alladin

Concernant le projet Easton qui devrait être complété en juin au lieu de mars, il demanda si des pénalités allaient être payées par le promoteur à la Ville pour ce retard, Il mentionna que le trafic sur Acon est difficile en raison des travaux au coin de Westminster et que devoir gérer avec ça pour trois mois est déjà inacceptable.

6. Robert Barnes

À plusieurs reprises au cours des heures de travail ces dernières semaines, il observa aucune activité sur le chantier du projet Easton. Il demanda pourquoi la Ville tolérait la perte d'une voie de circulation sur Avon et un coin avec une visibilité réduite au coin de Avon et Westminster quand il n'y a aucune construction.

7. Allan Cyril

Il demanda quel était le recours de la Ville si le promoteur du projet Easton faisait faillite et si la Ville devait supporter les coûts pour remédier au site. Il demanda également quand la Ville allait demander au promoteur de libérer l'espace public (la construction bloque des voies de circulations et des trottoirs).

8. Peter Cooney

Il s'est plaint du trafic sur Avon causé par les camions-remorques et les camions de livraison qui bien souvent ne livrent pas dans le coin. Il mentionna que les camions d'entretien avec des remorques qui rebondissent et font beaucoup de bruit. Il demanda quand le promoteur du Easton allait arrêter de causer du trafic.

9. Rebecca Vanderelst

Elle demanda si la Ville avait considéré refaire la maison hantée dans le centre communautaire. C'était un gros succès il y a quelques années.

10. Norbert Bedoucha

Il mentionna que le passage à niveau à Westminster est un désastre. Il était d'avis que l'on devait fermer le passage piétonnier à Sherbrooke, pousser les gouvernements fédéral et provincial à reconstruire le passage à niveau et améliorer la circulation pour minimiser les accidents potentiels.

11. Kevin Brothaler

Il rappela la pétition de l'an dernier au sujet de la vitesse et de la réduction du trafic qui a recueilli le soutien de la moitié des résidents de Ballantyne. Il demanda l'ajout d'un dos d'âne.

12. Lauren Pochereva

Elle demanda s'il était possible de rouvrir la conversation sur les chiens sans laisse et proposa de les autoriser dans les parcs pendant les périodes où aucun autre utilisateur ne s'y trouve. Elle mentionna que certains parcs de Montréal ont des heures d'ouverture sans laisse à des moments précis, comme avant 9 heure et après 18heures.

13. Daniel Boulerice

Il rappela qu'à la dernière séance du Conseil le Maire avait dit qu'il allait poser la question des voies pour vélo dans la ville au Conseil d'agglomération. Il demanda s'il avait reçu une réponse.

14. Marlene Cousins

Elle demanda le statut d'un dossier qui avait été mentionné dans The Informer le mois dernier, soit le plan d'aider avec l'achat de filtre pour l'eau pour les maisons où il y a des tuyaux de plombs du côté public. Elle demanda également quand les infrastructures sous Rennie allaient être remplacées

15. Marie Béland

Elle demanda de réinstaurer le service de la Ville qui permettait aux résidents de ratisser les feuilles dans la rue pour que la Ville les ramasse, puisque la Ville passe régulièrement pour nettoyer et ramasser les feuilles dans les rues de toute façon.

16. Mike Elie

Il mentionna que les lumières sur Ronald près de Avon sont brisées depuis quelques semaines. Jusqu'à ce qu'elles puissent être réparées, il demanda une solution temporaire dès que possible puisque c'est dangereux présentement. Concernant les terrains vagues sur Brock S, il demanda si les propriétaires avaient été mis à l'amende pour l'absence de clôture de sécurité et l'herbe à poux.

17. Barbara Jones

Elle nota que le parc Davies a seulement un banc à l'ombre l'été et ce n'est pas suffisant.

18. Valmar Kuroi

Il demanda s'il y a des plans pour remplir les trous ou pour repaver les pires sections de Westminster, de Sherbrooke au chemin de la Côte Saint-Luc. Il demanda également si la Ville avait un plan de mesures d'urgence en cas d'événements d'urgence à grande échelle.

19. Petrina Lee Poy

Elle demanda si la Ville considère installer des bacs pour la vitre seulement, puisque c'est connu que la présence de vitre dans les bacs de recyclable a un impact négatif sur la qualité des matériaux.

20. Sylvia Gervais

Elle mentionna qu'elle vit entre deux maison en mauvais état. Elle demanda à la Ville de prendre action.

21. David Bronstetter

Il demanda pourquoi les rues de la Ville étaient en si mauvais état.

La première période de questions prit fin à 21h17.

9. Contrats et Greffe

a) Séances ordinaires du conseil en 2023 – calendrier

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) Que les séances ordinaires du Conseil municipal en 2023 aient lieu le dernier lundi des mois suivants aux dates indiquées à 20h00 en la Salle de musique de l'Hôtel de Ville, excepté en juin et septembre (dernier mardi) et en décembre (troisième lundi):

- 30 janvier;
- 27 février;
- 27 mars;
- 24 avril;
- 29 mai;
- 27 juin;
- 28 août;
- 26 septembre;
- 30 octobre;
- 27 novembre;
- 18 décembre.

2) Que ce calendrier soit publié dans le journal The Suburban et sur le site internet de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

20221024-004

b) Amendement à la résolution # 20220425-006 (parc Ronald)

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest, en vertu de la résolution # 20220425-006, a convenu de vendre le lot 5 903 679 au Ministère des Transports du Québec (MTQ) et de lui consentir une servitude perpétuelle de construction sur une partie du lot 5 903 678 pour l'installation et l'entretien d'un isolant rigide;

ATTENDU que cette entente ne change pas la vocation du reste du terrain où se trouve le parc Ronald;

ATTENDU qu'il est techniquement nécessaire toutefois que le lot vendu et la partie de lot grevée d'une servitude soient officiellement soustraites du domaine public municipal;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De modifier la résolution # 20220425-006 par l'ajout du paragraphe suivant :

« 9) Que le lot 5 903 679 soit retiré du domaine public de la municipalité à toutes fins que de droit, ainsi que la partie du lot 5 903 678 décrite au plan d'arpentage préparé par M. Philippe Amyot en date du 15 mars 2022 sous le numéro 436 de ses minutes. ».

Adoptée à l'unanimité.

20221024-005

c) Reconnaissance de la Fondation Place Coco comme organisme résident à but non lucratif

ATTENDU que la Ville participe à un regroupement provincial, chapeauté par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), dont le but est d'obtenir des couvertures d'assurance abordables pour les organismes à but non lucratif (OBNL) dont les activités prennent place sur le territoire des municipalités membres de ce regroupement;

ATTENDU que ce programme d'assurance est distinct des couvertures d'assurance que la Ville se procure pour ses besoins, de sorte que l'expérience des OBNL participants n'a pas d'impact sur son dossier et ses primes;

ATTENDU que la Fondation Place Coco soutient les activités de The Little Red Playhouse, une école maternelle à Montréal-Ouest, et souhaite s'inscrire au programme d'assurance de l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville reconnaisse la Fondation Place Coco à titre d'organisme résident à Montréal-Ouest, dans l'unique but de lui permettre de s'inscrire au programme de l'UMQ pour les OBNL.
- 2) Que cette reconnaissance n'implique aucun autre bénéfice pour la Fondation Place Coco ni aucun engagement de la Ville à son endroit, étant entendu que ledit OBNL, entre autres, doit lui-même payer les primes et se conformer aux obligations qui découlent du programme de l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité.
20221024-006

10. Administration et finances

a) Approbation des déboursés – 20 septembre au 21 octobre 2022

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

Que la liste des comptes payables pour la période du 20 septembre au 21 octobre 2022 totalisant 799 488.71 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité.
20221024-007

b) Délégation de pouvoirs pour le mois d'octobre 2022

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que soit approuvé le rapport du Directeur général concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement n° 2005-002 pour le mois d'octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité.
20221024-008

11. Service d'urbanisme

a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

- 1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 19 octobre 2022.
- 2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse

Projet

301 Strathearn N Remplacement de quatre fenêtres.

- 3) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
147 Brock S 2 Easton	Remplacement de garde-corps sur l'escalier et le palier avant ; Remplacement de dix-neuf fenêtres, la porte avant, de deux portes patio et d'une porte au sous-sol, et modification aux ouvertures ;
209 Strathearn N	Reconstruction de l'escalier et palier avant.

Adoptée à l'unanimité.
20221024-009

b) Demande de dérogation mineure – 123 Westminster Nord

NOTE La Conseillère Maria Torres résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 septembre 2022, conformément aux dispositions des règlements 2020-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à la grille de spécifications applicable sous l'article 3.2.2 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 123 Westminster Nord dans la zone RD-1:

- afin d'autoriser l'ajout d'un étage au-dessus d'un agrandissement existant à l'arrière, avec une marge de recul latéral de zéro (0) mètre du côté Nord, au lieu du minimum requis de 1.2 mètres dans cette zone pour un bâtiment détaché, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 1.2 mètres.

Adoptée à l'unanimité.
20221024-010

c) Paiement d'une compensation pour place de stationnement – 329-331 Westminster Nord

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que soit acceptée la demande du propriétaire de l'immeuble cité en titre (lot 1 292 058) afin de pouvoir compenser pour une (1) place de stationnement manquante en vue d'un projet de régularisation d'un triplex, sous réserve du paiement d'un montant total de 5 000\$ conformément à l'article 5.1.5 du règlement de zonage 2020-002.

Adoptée à l'unanimité.
20221024-011

12. Travaux publics

a) Contrat de collecte des matières organiques – renouvellement

ATTENDU que le contrat actuel fut adjugé à Entreprises Multi PM Inc. en vertu de la résolution # 20201130-009 pour une durée de deux ans venant à échéance le 31 décembre 2022, plus deux options de renouvellement d'une année chacune;

ATTENDU que le document d'appel d'offres prévoit que le prix du contrat durant l'année d'option est celui de l'année antérieure augmenté suivant l'indice des prix à la consommation (IPC) pour Montréal dans les douze mois précédents;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

- 1) Que le contrat de Entreprises Multi PM Inc. pour la collecte et le transport des matières organiques le mardi soit renouvelé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 au prix de 108 735,48 \$ (avant taxes), plus l'ajustement applicable sur un an depuis le 1^{er} janvier 2022 selon l'IPC pour Montréal.
- 2) Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-470-00-490.
- 3) Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tout document requis aux fins de mise en œuvre de la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

20221024-012

b) Adjudication de contrats – enlèvement de la neige (Notre-Dame Ouest)

ATTENDU que la Ville a lancé un appel d'offres par invitation aux fins d'octroi d'un contrat d'enlèvement de la neige sur la section de la rue Notre-Dame Ouest qui est à Montréal-Ouest;

ATTENDU que trois (3) entrepreneurs furent sollicités et deux (2) devis furent commandés;

ATTENDU qu'une (1) soumission a été reçue et évaluée;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) Que ce contrat d'enlèvement de la neige soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, Entreprises Canbec Construction Inc., sur la base d'un prix forfaitaire de 44 610,30 \$ (taxes incluses), avec une option de renouvellement, pour une saison hivernale de cinq mois.

2) Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-419.

Adoptée à l'unanimité.

20221024-013

c) Fourniture de sel de chemin

Cet item fut reporté à une prochaine séance.

13. Ressources humaines

a) Embauche d'une contremaîtresse

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que Mme Lana-Lee Poirier soit engagée au poste de contremaîtresse à compter du 25 octobre 2022, sujet à une probation de six mois.

Adoptée à l'unanimité.

20221024-015

14. Nominations

a) Désignation du maire suppléant

NOTE Les dernières personnes ayant occupé le poste de maire suppléant, en commençant par le plus récent titulaire, sont les conseillères Lauren Small-Pennefather, Maria Torres, Elizabeth Ulin et Colleen Feeney.

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) Que la Conseillère Colleen Feeney soit nommée à titre de maire suppléant pour le mois de décembre 2022 ainsi que les mois de janvier, février et mars 2023.

2) Que la Conseillère Colleen Feeney soit aussi désignée pour remplacer, au besoin, M. le Maire Beny Masella au Conseil d'agglomération et qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à ce propos, si nécessaire, au Conseil d'agglomération.

3) Que cette nomination prenne effet le 1er décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

20221024-015

15. Dépôt de documents

a) État comparatif des revenus et dépenses

Un état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2022 fut déposé au Conseil.

16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

a) Adoption du règlement n° 2022-005 – Règlement instituant un programme de remise sur les filtres à eau

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été déposée lors d'une séance précédente, lorsque l'avis de motion a été donné, et mise à la disposition du public en conformité à la loi;

ATTENDU que, lors de la présente séance, l'objet et la portée de ce règlement ont été résumés;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que le règlement n° 2022-005, intitulé « Règlement instituant un programme de remise sur les filtres à eau », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.
20221024-016

17. Seconde période de questions du public

À 21h32, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers touchant les points à l'ordre du jour de la présente séance. Les questions soumises en ligne furent aussi prises.

18. Levée de la séance

À 21h35, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20221024-017

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20221024*